

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

N° 2022/40

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

COMMUNE DE PALAJA (11570)

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 20 Octobre 2022**

OBJET :

**DESIGNATION  
D'UN  
CORRESPONDANT  
INCENDIE  
ET SECOURS**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, ESCAX, ETHEVE, GACHET, LECLAIR, PIVA, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : M.M. CADENEL, FILLAQUIER, HECK.

Procurations : Mme DUVAL à Mme LECLAIR, Mme MOUCHET à Mr LECINA, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON, Mr MIGUEL à Mr PIVA, Mme TAFFOREAU à Mr SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Mme LECLAIR Jackie

Le nombre de  
conseillers  
municipaux en service  
est de :

**19**CONVOCACTION C.M.  
EN DATE DU :**13/10/2022**AFFICHAGE EN  
DATE DU :**13/10/2022**CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :**26/10/2022**PAR PUBLICATION  
LE :**26/10/2022**

Monsieur le Maire expose :

La loi du 25 novembre 2021, dite « MATRAS » consolide la réglementation applicable en matière de sécurité civile; dans ce cadre un correspondant « Incendie et Secours » au sein de chaque commune doit être désigné.

Ses missions sont les suivantes :

- Information et sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de Sécurité Civile,
- La préparation des mesures de sauvegarde,
- L'organisation des moyens de secours,
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- Les secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres, de catastrophes ainsi que leur évacuation en application de l'article 13 de ladite loi.

Pour le mandat en cours, la désignation doit être faite avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Pour la prochaine mandature, elle doit intervenir dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Mr le Maire propose Mr GACHET Philippe, Adjoint à la Sécurité, à cette fonction.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré par :

**VOTES** : POUR : 16          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

- APPROUVE cette proposition,
- DESIGNÉ Mr GACHET Philippe, en tant que Correspondant « Incendie et Secours » pour la commune de PALAJA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits,

**Le Maire,  
Thierry LECINA**

**Date du jour de signature par Mr le Maire : 26/10/2022**